

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2751

présenté par

M. Nilor, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et
M. Wulfranc

à l'amendement n° 2083 de Mme Kéclard-Mondésir

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« martiniquais »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« et guadeloupéens ainsi que les besoins de prise en charge des personnes contaminées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à autoriser, à titre expérimental, la mise en place d'une campagne de surveillance médicale accrue pour les agriculteurs martiniquais et guadeloupéens.....